

finît par les ramener au sommet de l'orme en question, où, à l'aide d'une longue-vue, on pouvait distinguer un nid.

Elle revint plusieurs autres fois avec sa petite bande, puis, un beau jour, aux approches de la mauvaise saison, elle reparut seule et reprit ses quartiers d'hiver dans son ancien domicile, au coin de la cheminée.

Au printemps suivant, elle recommença le même manège que l'année précédente, et il en advint ainsi jusqu'au moment où Brascassat quitta Paris pour aller s'installer à la campagne, dans les environs de Fontainebleau.

Il ne pensait plus à Javotte quand, un beau matin, il vit Javotte entrer chez lui et y agir avec le même sans-façon dont elle usait à l'égard de son vassal, rue de Navarin. Comment avait-elle découvert le nouveau gîte de son ami? Quel instinct l'y avait amenée à tant de kilomètres de distance? Je me contentai du simple rôle d'historien des faits et gestes de Dame Javotte, sans me donner la mission, probablement impossible, d'expliquer des phénomènes devant la solution desquels les naturalistes les plus célèbres restent muets. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que quelques oiseaux possèdent, soit un sixième sens, soit un développement merveilleux des organes de la vue et de l'odorat, et qu'ils voient ou qu'ils sentent des objets à des distances considérables.

Il y a quelques semaines, je rencontrai Brascassat, et je lui demandai des nouvelles de dame Javotte. Il me répondit que la corneille avait été tuée d'un coup de fusil par un chasseur maladroit qui, rentrant son carnier vide, avait, faute de mieux, jugé à propos de tuer dame Javotte. Après m'avoir dit cela, Brascassat se hâta de me serrer la main, et peu de jours après j'apprenais sa mort.—Extrait du *Musée des Enfants*.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Rapport du ministre de l'Instruction publique.

Québec, 19 novembre 1875.

A Son Excellence l'honorable René-Edouard Caron, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence mon rapport sur l'Instruction publique en cette province pour l'année 1873-74 et partie de 1875.

Le peu de temps qui s'est écoulé depuis que je suis à la tête de ce département ne m'a pas permis de me mettre suffisamment au fait de ses besoins, et de pouvoir étudier les améliorations qu'il y aurait à faire à notre système pour le rendre efficace, et plus propre à subvenir aux besoins de notre population.

La position dans laquelle se trouve le ministre de l'Instruction publique en prenant la direction d'un département aussi important et dont nécessairement il ne connaît que peu de chose, est extrêmement difficile. Les nombreuses occupations dont il est chargé ne lui laissent presque pas de temps pour suivre les détails du fonctionnement, et pour voir, ce qui est très-important, à ce que, d'année en année, on fasse entrer dans le système tout ce qui peut l'améliorer, en s'aidant, pour cela, de l'expérience des autres nations.

D'où il suit que cette charge ne peut être occupée avantageusement pour le pays que par un homme compétent sur la matière, dévoué, ami de l'éducation, et pouvant consacrer tout son temps à cette tâche difficile.

Ses fonctions n'étant sujettes à révocation que sous bon plaisir, il aurait le temps de faire les études requises, et d'acquiescer une expérience absolument nécessaire.

Ces raisons m'ont décidé à rétablir la charge de surintendant, complètement séparé de la politique; et je me propose de soumettre, au prochain parlement, une loi à cet effet.

Je pense aussi qu'il sera mieux de laisser à ce surintendant le soin de codifier nos diverses lois d'éducation. Il pourra y consacrer le temps nécessaire, en tenant compte des lois des autres peuples et en s'aidant de l'expérience des personnes compétentes.

Ce rapport comme ceux qui l'ont précédé, signale un certain progrès, soit dans le nombre des élèves, dans le degré de l'enseignement ou dans le chiffre des institutions supérieures qui ont été établies durant l'année.

Le nombre des collèges classiques et industriels, qui était de 37 l'an dernier, est de 41 cette année. Le chiffre des élèves s'est aussi élevé de 7,113 à 7,552, soit une augmentation de 439. Voici comment se répartissent ces établissements: 24 collèges classiques, dont 16 catholiques et 8 protestants; 20 collèges industriels, dont 18 catholiques et 2 protestants. Dans les premiers on enseigne toutes les branches qui constituent une éducation classique—les langues latine et grecque, la littérature, la philosophie, les mathématiques, l'astronomie, l'histoire, l'économie politique, etc.

Dans les collèges industriels, le cours est commercial ou académique. Il comprend les langues française et anglaise, le calcul, la tenue des livres à simple et double entrée, des notions d'histoire, de littérature et de style, en ce qui regarde, du moins, la correspondance commerciale, le dessin linéaire, la géographie, etc.

Ces institutions, de même que les écoles modèles, sont de la plus haute importance; c'est pourquoi je regrette qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

LES ÉCOLES NORMALES.

Ces écoles continuent à fournir un contingent considérable d'instituteurs et d'institutrices compétents, dont on sait apprécier le mérite, car il n'y en a jamais assez pour suffire au nombre des demandes.

Elles rendent de grands services en pourvoyant une partie de nos écoles modèles et de nos académies, de personnes habiles pour les diriger.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté cette année les trois écoles est de 275 contre 254 l'année dernière.

Les rapports des directeurs de ces maisons attestent la bonne conduite, l'esprit de travail et les succès des élèves; comme on peut s'en convaincre en parcourant ces rapports.

ACADÉMIES DE GARÇONS OU MIXTES.

Ces institutions sont au nombre de 62, dont 31 catholiques et 31 protestantes. Le chiffre des élèves catholiques est de 4028, celui des élèves protestants 2411, formant un total de 6439.

Il ne serait guère possible d'établir une comparaison entre cette année et l'année dernière, car les tableaux statistiques ont été modifiés. A chaque académie ou école modèle est attachée une classe élémentaire. Jusqu'à l'année dernière on a porté à la colonne des académies ou écoles modèles le chiffre total des élèves, sans distinguer les cours. Or les tableaux ont été modifiés dans ce sens que, maintenant, on porte à l'école primaire tous les élèves du cours élémentaire, tandis qu'on n'inscrit à l'académie ou à l'école modèle que ceux qui suivent le cours supérieur. On a ainsi une idée beaucoup plus exacte de l'état réel des choses.

La même remarque doit s'appliquer aux académies